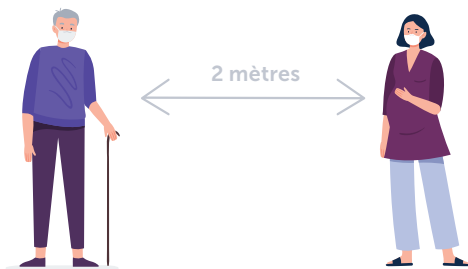


Votez en toute sécurité le jour de l'élection

Le jour de l'élection, les électeurs peuvent voter de 8 h à 20 h au bureau du directeur ou de la directrice du scrutin de leur circonscription électorale ou au bureau de vote qui leur a été attribué, et ce, en toute sécurité.

Il y a trois façons de déterminer où voter :

1. Vérifiez la carte de renseignements aux électeurs (Voter Information Card) que vous recevrez par la poste.
2. Visitez la section «Where do I Vote?» du site electionsnovascotia.ca, puis entrez votre adresse ou votre code postal.
3. Appelez Elections Nova Scotia en composant le **1 800 565-1504** (sans frais) ou le **1 866 774-7074**.



Veuillez noter que des protocoles stricts liés à la COVID-19 seront appliqués le jour de l'élection. Les électeurs seront obligés de porter un masque, de se désinfecter les mains, de maintenir une distance physique et d'apporter leur propre stylo pour voter.

Pour plus d'informations sur les façons de voter, l'accessibilité et le vote en toute sécurité, consultez le site electionsnovascotia.ca.

Comment puis-je voter durant l'élection provinciale?

Il y a plusieurs façons sûres et simples de voter à l'avance ou le jour de l'élection. En premier lieu, avant l'élection, surveillez votre boîte postale pour l'arrivée de votre carte de renseignements aux électeurs (Voter Information Card).



Suis-je inscrit pour voter?

Les électeurs inscrits recevront automatiquement par la poste leur carte de renseignements aux électeurs (Voter Information Card). Si vous n'avez pas reçu votre carte de renseignements aux électeurs, il est quand même facile de vous inscrire! Vous pouvez le faire en ligne ou en personne lorsque vous votez.

Pour en savoir plus sur l'inscription au vote, consultez le site electionsnovascotia.ca ou composez le **1 800 565-1504**.



Votez en toute sécurité depuis votre domicile

Il est important que tous tentent, ensemble, de limiter la propagation de la COVID-19, et voter par la poste est un excellent moyen d'y parvenir. Vous pouvez faire une demande en ligne pour voter par la poste ou désigner une personne de confiance qui vous aidera à faire votre demande. Pour en savoir plus sur le processus de vote par la poste et pour connaître les dates importantes et les échéances, consultez le site electionsnovascotia.ca.



Votez en toute sécurité par anticipation

Si vous souhaitez voter par anticipation, vous pouvez le faire en toute sécurité du lundi au samedi au bureau du directeur ou de la directrice du scrutin de n'importe quel district ou dans n'importe quel bureau de vote par anticipation dans la province. Pour plus d'informations sur les dates et heures du vote anticipé, consultez le site electionsnovascotia.ca.

